



Association pour la
Recherche et la
Formation en
Agroécologie

Tel. : +226 24770670 | Box : 15. Secteur 01, Fada, Burkina Faso | arfa@ongarfa.org
www.ongarfa.org | N°Id. : N000006455 | N°DPSP/ONG – 0162 | IFU N° 00009731H | Officier de l'Ordre de l'Étalon

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE

1. Contexte et justification

L'Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie (ARFA) est une ONG nationale créée en 1995. Elle a pour mission de « Contribuer au maintien et à la promotion d'un environnement sain et productif par la création, avec l'engagement des collectivités villageoises, d'une agriculture nouvelle basée sur l'agro-écologie ». Ses domaines d'action portent sur l'agriculture écologique et biologique, l'élevage, l'environnement, l'alphabétisation, l'eau-hygiène-assainissement, l'insertion socio-professionnelle, la formation, la recherche-action et le relèvement précoce.

Dans la réalisation de sa mission, ARFA a bénéficié d'une subvention de l'agence de coopération internationale allemande pour le développement "GIZ" pour la réalisation d'infrastructures agricoles et d'appui à la production agroécologique dans les communes de Fada N'Gourma, Diapangou, Tibga et Diabo. Ces réalisations rentrent dans la cadre du projet "Sahel résilience strengthening (SARES)" de la GIZ qui est mis en œuvre conjointement avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) et " the United Nations Children's Fund (UNICEF)" dans la cadre du Partenariat pour la résilience au Sahel (SRP).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet SARES, ARFA et ses partenaires prévoient d'appuyer le développement de la production maraichère agroécologique à travers l'aménagement de dix (10) sites répartis dans huit (08) villages des communes de Tibga, Diapangou et Diabo et deux secteurs de la ville de Fada N'Gourma. Chaque site aura une superficie de 2,5 ha et sera doté d'un forage avec un système de pompage solaire, d'une clôture semi-grillagée, d'un château d'eau, de bassins de stockage d'eau, de bassins piscicoles, un système d'irrigation par micro-aspiration sur 0,5 ha, d'une maisonnette et d'un hangar.

Pour la conduite des travaux de réalisation de ces infrastructures, le Coordonnateur Général de ARFA, président de la commission d'attribution des marchés lance un avis de consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre qui aura la charge de veiller à l'exécution et à la conformité des travaux.

Le présent avis est composé d'un seul lot : Recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de 10 sites maraichers dans la province du Gourma pour le compte de l'ONG ARFA.

Les présents Termes de Référence sont élaborés pour préciser les contours de la prestation et définir les conditions de recrutement.

2. Objet de la prestation

L'objectif global de la présente prestation est d'assurer la réalisation des travaux d'aménagement de 10 sites maraichers conformément aux normes techniques de qualité, d'environnement et d'hygiène.

Il s'agira plus spécifiquement pour le prestataire de :

- Faire la description de la planification des besoins : *besoins exigences particulières pour la conduite des travaux d'aménagement* ;
- Produire les plans techniques des réalisations : *plan de situation avec terrain et environnement, plan de masse (échelle 1: 1000/1: 500), plans d'étude (échelle 1:200/1: 100), les dimensions extérieures et intérieures (système métrique)* ;
- Produire un rapport technique : *terrain et conditions générales, description de la planification, description des infrastructures, de l'implantation aux installations techniques, aménagement extérieures*

et approvisionnement, exécution du projet d'aménagement ;

- Elaborer le devis estimatif : *frais du forage avec un système de pompage solaire, frais de la clôture semi-grillagée, frais d'installation d'un château d'eau, frais du système d'irrigation par micro-asper-sion, frais des bassins de stockage d'eau et des bassins piscicoles, frais de la maisonnette et du hangar, frais supplémentaires ;*
- Produire les Dossiers d'appel d'Offre (DAO) pour le recrutement des entreprises ;
- Réaliser le suivi-contrôle des travaux pour s'assurer de la qualité des infrastructures mises en place sur chaque site (clôtures, sources d'irrigation, bassins, abris, etc.) et du respect du chronogramme d'exé-cution des travaux ;
- Veiller à la conformité technique des aménagements réalisés par les prestataires selon les prescriptions contractuelles définies ;
- Organiser les réceptions des travaux ;
- Produire des rapports d'avancement des travaux ;
- Produire un rapport final.

3. Durée de réalisation et livrable

3.1. Durée de la prestation

La durée de la prestation est de six (06) mois à compter de la date de notification. Cette durée pourra être revue en fonction du niveau d'avancement des travaux sans une implication financière.

Chaque prestataire devra proposer un planning détaillé des tâches à réaliser pour l'exécution de la mission ainsi que pour les livrables à produire.

3.2. Les livrables

Les livrables attendus de la prestation sont :

- Un lot de documents techniques et financiers (devis) ;
- Un Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Fiches de contrôle des sites ;
- Photos géolocalisées des aménagements ;
- Des rapports d'avancement ;
- Un rapport final des travaux.

4. Documents constitutifs de l'offre

L'offre préparée par les soumissionnaires comprendra, une offre technique et une offre financière.

L'offre technique comprendra :

- 1) une procuration écrite attestant l'habilitation de la personne à engager l'entreprise s'il y a lieu ;
- 2) une attestation d'inscription au registre de commerce ;
- 3) le programme d'exécution précisant les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour chaque corps de travaux ;
- 4) la liste nominative du personnel d'encadrement avec leur curriculum vitae et leurs diplômes respec-tifs et les durées respectives de leur présence sur le projet ;
- 5) la liste du matériel à utiliser pour les travaux, y compris celui que le soumissionnaire se propose d'acquérir pour les besoins du projet ;
- 6) la méthodologie envisagée pour l'exécution de la mission ;
- 7) les références techniques ;

NB : Aucune sous-traitance n'est autorisée dans le cadre de la présente prestation.

L'offre financière comprendra :

- 1) l'acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'entreprise ;
- 2) le devis estimatif de la prestation ;
- 3) le devis estimatif de chacune des variantes éventuelles.

AB

5. Expériences du prestataire

Le prestataire doit disposer des expériences suivantes :

- Nombre de prestation de nature et de complexité similaire exécuté dans les cinq (05) dernières années ;
- 02 prestations de maîtrise d'œuvre dans la réalisation d'infrastructures hydro-agricoles avec système de pompage solaire et château d'eau et de bâtiments (clôtures, sources d'irrigation, bassins piscicoles, abris, etc.).

NB : Bien vouloir joindre les pages de garde et de signature des marchés ainsi que les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive des travaux (PV de réception provisoire pour les réceptions de moins de dix-huit mois et PV de réception définitives pour les réceptions de plus de dix-huit mois).

6. Personnel minimum exigé

Poste	Diplôme/spécialité	Années d'expérience	Nombre de projets similaires au même poste
Chef de mission (01)	Minimum ingénieur (BAC+5) hydraulique ou équivalent	05 ans	03
Deux (02) responsables hydrauliques	TS hydrogéologue ou Génie Rural	05 ans	03
Deux (02) responsables génies civils	Minimum ingénieur des travaux (BAC+3) génie civil	05 ans	03
Un responsable électrotechnique	TS en électrotechnique	05 ans	03

Pour l'ensemble du personnel, joindre les CV actualisés, datés et signés par eux-mêmes ainsi que les copies légalisées des diplômes et attestation de travail.

Le chef de mission joindra une attestation de disponibilité signée par lui-même.

7. Matériel minimum exigé (valable pour le lot 1)

- Un (01) véhicule de type pick-up ;
- Un (01) lot de matériel topographique ;
- Un (01) GPS.

Les soumissionnaires devront joindre à la liste du matériel, les preuves formelles et fiables (copie légalisée de carte grise pour le véhicule, reçus d'achat pour les autres matériels ou attestation de location). Les actes notariés doivent être accompagnés des preuves formelles et fiables du matériel.

8. Processus de sélection

L'offre proposée par chaque cabinet/prestataire sera analysée par le Commission d'Attribution des Marchés (CAM) en appliquant des critères spécifiques d'appréciation tels que :

Intitulé	Pts	Seront évalués
Pertinence de l'offre technique (70)		
Compréhension des TDRs et de la mission	5	L'existence d'un état des lieux rapide et l'argumentaire développé sur cette base pour justifier la bonne compréhension de la mission
Expérience du cabinet	20	- la conduite de missions similaires ; - la fourniture des preuves des missions similaires - la notoriété du cabinet et ses affiliations ; - la capacités à conduire la mission.

Qualité et qualification du personnel proposé	20	- les expériences des personnes proposées ; - les missions similaires exercées par les personnes proposées ; - la preuve des missions similaires exercées par les personnes proposées ; - les CV doivent être résumés (3 pages maximum).
Méthodologie proposée	20	- l'originalité de la méthodologie proposée ; - l'innovation dans la formulation de la méthodologie ; - la cohérence de la méthodologie.
Chronogramme	5	- le réalisme du chronogramme ; - l'adéquation du chronogramme avec la méthodologie.
<i>NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 35 seront admis pour l'analyse financière de leurs offres.</i>		
Offre financière (30)		
Les propositions financières seront notées sur un total de 30 points. Seules les propositions financières relatives aux propositions techniques qualifiées seront examinées. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale de 30 points. Les autres propositions qualifiées auront une note financière (NF), calculée sur la base de la formule suivante : $NF = (Pm/P) / 100$ Pm : Prix de l'offre la moins disante P : Prix proposé par le soumissionnaire		

9. Attribution du Marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse parmi celles qui sont conformes aux TdR. Les soumissionnaires seront ainsi classés par ordre de mérite de mieux disant. L'offre la plus avantageuse la mieux disante est celle dont la note globale est la plus élevée.

La CAM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler la procédure de consultation en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Les résultats du dépouillement seront publiés sur le site internet du ARFA. Pour ceux qui le désirent, les recours doivent être exercés dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrés à compter de la date de publication des résultats. Le délai de réponse du Président de la CAM est de dix (10) jours. Passé ce délai et sans une réponse du Président de la Commission d'Attribution des Marchés, le recours doit être considéré comme rejeté.

10. Confidentialité

Dans le cadre de la présente mission, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est notamment tenu de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui sont communiqués par ARFA ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de ARFA ;
- prendre les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la demande de ARFA, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports, données et autres informations qu'il juge confidentiels.

HS

11. Dépôt des offres

Les offres technique et financière, rédigées en français devront être présentées en **un (1) original et trois (3) copies**. Elles devront être remises sous pli fermé à **l'ONG ARFA à Fada N'Gourma**, Téléphone : 24-77-06-70 **au plus tard le mardi 30 juillet 2025 à 09h 00 TU**.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de soixante (60) jours, à compter de la date de remise des offres.

ARFA se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures ou de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis de consultation sans que le soumissionnaire puisse introduire une quelconque réclamation ou prétendre à des indemnités de ce fait.

Fada, le 21 juillet 2025

Le Coordonnateur Général de l'ONG ARFA,
Président de la Commission




Salia HEBIE